Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 121 (1976)

Heft: 1

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



L'Office fédéral de la protection civile met au concours le poste de

chef de la division de l'instruction

Tâches

- planifier, mettre en route et surveiller aux niveaux de la Confédération, du canton et de la commune les projets d'instruction qui doivent être élaborés par l'Office fédéral, y compris l'approbation des plans d'enseignement, programmes de cours et moyens d'instruction;
- traiter les problèmes fondamentaux de l'instruction: personnel, méthodes et forme de l'instruction, organisation des cours, service de comptabilité; création, équipement et exploitation des centres d'instruction;
- étudier les questions se rapportant aux exercices communs de la protection civile avec l'armée et à la participation de la protection civile aux exercices d'états-majors de commandement militaire, destinés à mettre au point l'aide à apporter à la protection civile;
- diriger l'instruction dont la Confédération est chargée et surveiller l'instruction dans les cantons;
- inspecter des cours;
- organiser des rapports et des séminaires, diriger des groupes de travail, publier des articles et des exposés et faire des conférences.

xigences

- posséder une formation pédagogique; avoir exercé avec succès une fonction importante dans l'enseignement, dans la formation du personnel ou dans l'instruction;
- avoir de bonnes qualités d'organisateur et le don de persuasion;
- connaître les problèmes de la direction de grandes organisations (armée, protection civile, économie ou administration);
- langue maternelle: l'allemand ou le français; très bonne connaissance de l'autre langue.

raitement: Dans le cadre de l'échelle des traitements de l'administration centrale fédérale.

Délai d'inscription: 31 janvier 1976.

Les candidats de nationalité suisse qui s'intéressent à ce poste adresseront leurs offres circonstanciées à la Direction de l'Office fédéral de la protection civile, case postale, 3003 Berne.

